

REGENERO

Communiqué de presse
Mai 2021



**PRIME
CHAUFFAGE
PROPRE**

— pour —
la qualité
de l'air

1000€*

**pour changer
votre vieux
chauffage**

* 2000€ sous conditions de ressources.

Une PRIME CHAUFFAGE PROPRE pour les habitants du Pays bellegardien et de Thonon agglomération

Le Pôle métropolitain du Genevois français lance ce mercredi 5 mai 2021 la « PRIME CHAUFFAGE PROPRE » sur deux de ses intercommunalités membres : Thonon agglomération et le Pays bellegardien.

A compter d'aujourd'hui, une prime de 1000 €, bonifiée à hauteur de 2000 € sur conditions de ressources, sera accordée à chaque habitant de la Communauté de communes du Pays bellegardien et de Thonon agglomération, souhaitant remplacer son ancien chauffage bois ou fioul par un appareil performant utilisant une énergie renouvelable : bois, pompe à chaleur, solaire.

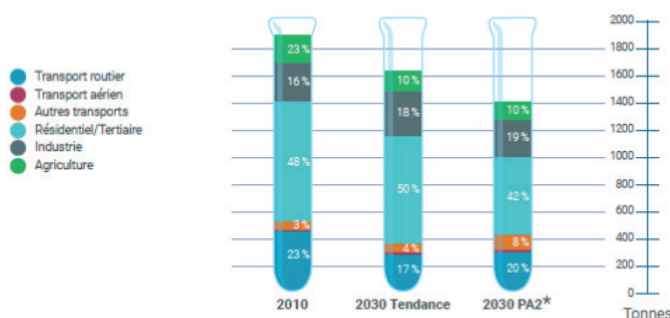
L'objectif de cette aide est de favoriser le remplacement des appareils vétustes de chauffage au bois ou au fioul ; et ainsi de diminuer les émissions de particules fines.

Ce nouveau dispositif financier s'inscrit dans le cadre du Fonds air-énergie renouvelable, l'une des mesures de la Convention air signée entre la Région Auvergne Rhône-Alpes et le Pôle métropolitain du Genevois français pour contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air.

Agir sur la qualité de l'air, un enjeu de santé publique

La pollution de l'air extérieur est un grave problème de santé publique. Avec plus de 50% des émissions de particules fines causées par les équipements de chauffage bois et fioul peu performants (devant les transports routiers), le Genevois français n'est pas épargné et se doit de trouver des solutions adéquates. La PRIME CHAUFFAGE PROPRE proposée vise à agir sur la source de ces polluants majeurs, en réduisant l'exposition des habitants à ces rejets nocifs pour la santé et d'améliorer la qualité de vie de tous.

Évolution des émissions de PM10 dans le Grand Genève



*PA2 : Projet d'Agglomération deuxième génération

**Sources : G2AME – Grand Genève Air Modèle Émissions



**GENEVOIS
FRANÇAIS**
Pôle métropolitain

THONON
agglomération



Contact presse

Laure FABIANI

Tél. : +33 (0)6 89 16 32 28

laure.fabiani@genevoisfrancais.org

**PRIME
CHAUFFAGE
PROPRE**
— pour —
la qualité
de l'air

REGENERO

LE SERVICE PUBLIC POUR
LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT
DANS LE GENEVOIS FRANÇAIS

**Agir sur
la qualité de l'air
pour la santé
de tous**

«Avec la PRIME CHAUFFAGE PROPRE, le Pôle métropolitain du Genevois français poursuit son plan d'actions pour la qualité de l'air. Aujourd'hui, ce sont deux intercommunalités que nous accompagnons dans la mise en oeuvre de cette prime, avec l'aide des financements régionaux. Le Pôle métropolitain ouvre ce dispositif à toute intercommunalité concernée par la Convention air (hors zone PPA Vallée de l'Arve) et qui ne bénéficierait pas encore d'aide locale au remplacement de chauffages anciens.»

Sébastien JAVOGUES - Vice-président du Pôle métropolitain du Genevois français délégué à la transition écologique et à la qualité de l'air.

 **La Région**
Auvergne-Rhône-Alpes

**GENEVOIS
FRANÇAIS** Pôle métropolitain

**THONON
agglomération**


Communauté de Communes du Pays Bellegardien
Un pari sur l'avenir

Contact presse

Laure FABIANI

Tél. : +33 (0)6 89 16 32 28

laure.fabiani@genevoisfrancais.org



**Remplacez
votre ancien
chauffage
fioul ou bois
par un appareil
performant
au bois, solaire
ou pompe à chaleur.**

* 2000€ sous conditions de ressources.

REGENERO
04 58 57 00 87

Pour en bénéficier

Les usagers doivent :

- **Habiter** l'une des 25 communes de Thonon Agglomération ou des 12 communes du Pays bellegardien,
- **Être propriétaire** du logement en résidence principale, achevé depuis plus de 2 ans
- **Avoir un chauffage actuel de type :**
 - o Cheminée ouverte
 - o Appareil de chauffage au bois (insert, poêle, cuisinière, chaudière) antérieur à 2002
 - o Chaudière fioul
- **Le remplacer par :**
 - o Un système de chauffage au bois labellisé Flamme verte 7 étoiles ou équivalent
 - o Une pompe à chaleur (sauf air/air)
 - o Un système solaire combiné / dispositif solaire pour le chauffage du logement
 - o Un système hybride photovoltaïque et thermique

La PRIME CHAUFFAGE PROPRE est un dispositif animé par REGENERO, le service public et gratuit pour la rénovation énergétique de l'habitat dans le Genevois français.

Dès le 5 mai 2021, les habitants de Thonon agglomération et de la Communauté de communes du Pays bellegardien pourront prendre contact avec un conseiller REGENERO pour procéder à la demande d'aide.

REGENERO

04 58 57 00 87

www.regenero.fr